



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 98883

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation du service public de l'éducation nationale. L'éducation se voit en effet imposer des restrictions budgétaires et de nombreuses mesures prises à ce titre ont des conséquences très néfastes. On peut ainsi citer, entre autres : l'augmentation des effectifs des classes déjà surchargées ; la diminution de la scolarisation des enfants âgés de moins de trois ans en maternelle et la substitution de l'école maternelle par une garderie plus coûteuse pour les familles ; l'insuffisance de l'intégration des enfants handicapés, liée à un manque d'assistants de vie scolaire ; la précarisation des personnels enseignants, les remplacements étant désormais effectués par des étudiants non formés ; la suppression totale des RASED ; l'affaiblissement de la formation professionnelle des enseignants, avec une baisse de la formation de 42 % pour le premier degré et 47,7 % pour le second degré. S'ajoute à cela une suppression de postes importante. Depuis 2008, près de 40 000 postes ont été supprimés et l'on en annonce encore 160 000 de moins en 2011. Pour la rentrée 2011, l'académie de Lille va par exemple perdre 336 postes dans le primaire sur 20 938 et 470 dans le secondaire sur 25 378, alors que l'académie accueillera davantage d'élèves. Dans le Pas-de-Calais, avec 400 collégiens de plus en septembre 2010, 150 postes d'enseignants ont déjà manqué et il est prévu 1 000 élèves de plus dans le département dès septembre 2011. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend rétablir les moyens nécessaires à un enseignement de qualité pour tous.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98883

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 839

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)